

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets



2010



*L*a Communauté d'Agglomération du Beauvaisis assure aux 79 303 habitants (recensement INSEE 2008), répartis sur 31 communes, le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés (collecte).

Le décret n°2000-404 du 11 mai 2000, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, a introduit l'obligation pour les collectivités exerçant une compétence dans le domaine de la gestion et de l'élimination des déchets ménagers d'établir un rapport annuel technique et financier sur l'exercice de cette compétence.

Il revient donc à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis de réaliser ce rapport qui sera présenté à l'assemblée délibérante, avant d'être mis à la disposition du public.

Le rapport annuel sur le service public d'élimination des déchets s'appuie également sur les comptes-rendus techniques et financiers annuels fournis par les prestataires de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Ces comptes-rendus doivent permettre l'analyse des conditions d'exécution du service public par les prestataires de services.

Le rapport ainsi rédigé présente la compétence "collecte des déchets ménagers" gérée par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. La compétence "traitement des déchets" est gérée par le Syndicat Mixte Oise Verte Environnement (S.Y.M.O.V.E.).





SOMMAIRE

INTRODUCTION

- > Les faits marquants de l'année 2010. P. 5
- > L'organisation du service "Cadre de vie - Déchets". P. 7

L'ORGANISATION GENERALE DU DISPOSITIF DE COLLECTE

- > Les collectes en porte-à-porte. P. 8
- > Les collectes par apport volontaire. P. 12
- > La collecte des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (D.A.S.R.I.). P. 13
- > Les équipements intercommunaux. P. 14

LES INDICATEURS TECHNIQUES

- > La collecte des déchets ménagers et assimilés résiduels. P. 17
- > La collecte sélective des emballages ménagers et des papiers-cartons. P. 18
- > La collecte sélective du verre. P. 19
- > La collecte sélective des déchets végétaux. P. 20
- > La collecte des objets encombrants. P. 21
- > La collecte des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux. P. 22
- > Les autres collectes. P. 23
- > Les déchetteries. P. 24
- > Les points verts. P. 28
- > Les jardins familiaux. P. 29
- > Le traitement des déchets. P. 30
- > Le bilan des tonnages 2009. P. 30

LES INDICATEURS FINANCIERS

- > Les modalités d'exploitation du service. P. 33
- > Le budget 2009 : P. 35
 - Le fonctionnement ;
 - L'investissement.
- > Le coût d'élimination des déchets ménagers. P. 38



Les faits marquants de l'année 2010

• L'Etude d'optimisation du dispositif de collecte

L'année 2010 a été axée sur des études d'optimisation du service de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Optimiser le service de collecte des déchets, c'est avant tout prendre en compte les enjeux économiques, techniques, sociaux et environnementaux dans leur globalité.

L'optimisation est un projet de changement qui entre dans une démarche globale et multidimensionnelle. Elle est aussi indispensable, au moment du renouvellement des marchés de collecte, pour diagnostiquer les points forts et les points faibles du dispositif, mais également maîtriser les coûts de gestion des déchets.

Chaque service de collecte est unique et il n'existe pas de «recette standard» d'amélioration. La capitalisation des expériences de différentes collectivités locales permet toutefois de dégager les grandes sources d'optimisation :

- une augmentation des performances de tri et une amélioration du geste de tri ;
- une homogénéisation des services (type et couleurs de bacs, fréquences de collecte, flux collecté ...) ;
- une adaptation des fréquences de collecte et une utilisation optimale des matériels de collecte ;
- une réorganisation des circuits pour une bonne gestion dans les secteurs à forte hausse de population.





Les enjeux de l'optimisation :

Enjeux politiques et sociétaux

- Contribuer à la maîtrise de la pression fiscale.
- Un regain d'intérêt sous l'effet du Grenelle.

Enjeux économiques

- Les coûts de collecte sont élevés compte tenu des moyens déployés pour assurer le service de collecte auprès des habitants.
- Les coûts de traitement sont en hausse constante en raison de la mise aux normes des équipements vers plus de sécurité sanitaire.

Enjeux techniques

- Des services de collecte sur-dimensionnés par rapport aux autres pays européens (fréquences de collecte importantes et majoritairement des collectes en porte-à-porte).
- Des services en doublons pour certains types de déchets.

Enjeux environnementaux

- La mise en œuvre de l'intercommunalité a permis la mutualisation des moyens techniques donc plus de rentabilité et amélioré la qualité environnementale.
- Optimiser, c'est aussi recycler plus : donc gagner en performance individuelle, faire trier certaines populations encore trop peu impliquées et économiser des ressources naturelles.
- Diminuer les fréquences de collecte et réorganiser les circuits de ramassage réduit la circulation de poids lourds sur les routes et la production de gaz à effet de serre.





N° Vert 0 800 00 60 40

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

L'organisation du service «Cadre de vie - Déchets»

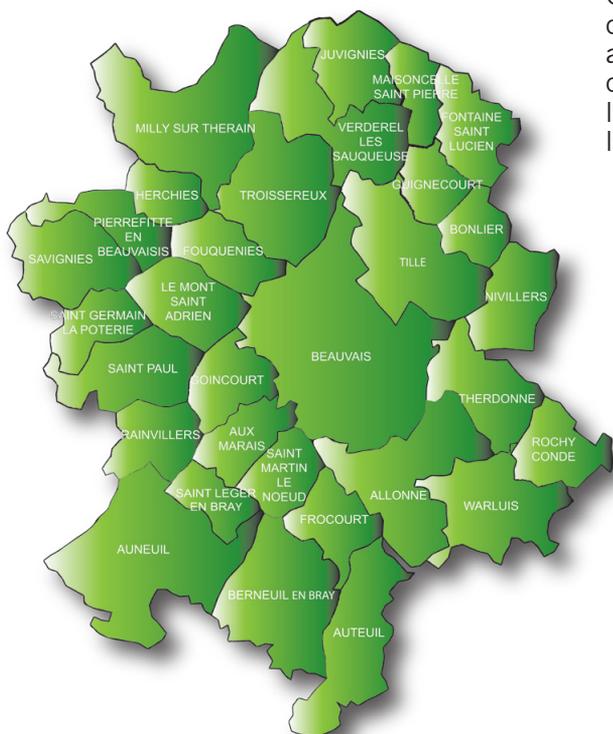
Depuis le 1^{er} janvier 2004, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a pris à sa charge la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés. La compétence de traitement des déchets a été transférée au S.Y.M.O.V.E. (Syndicat Mixte Oise Verte Environnement) au 1^{er} octobre 2003.

La politique communautaire de gestion des déchets ménagers et assimilés est réfléchiée par une commission "Assainissement et Cadre de vie" présidée par M. CHRISTIAENS, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Cette politique est mise en œuvre par une équipe technique :

- Un responsable de service ;
- Un technicien territorial pour le suivi du dispositif des collectes en porte-à-porte (recrutement juin 2010) ;
- Un agent administratif ;
- Une chargée de mission pour la mise en place du plan de prévention et de réduction des déchets ménagers ;
- Un gardien de déchetterie.

Cette équipe veille au bon fonctionnement de la collecte des déchets ménagers et assimilés, par le contrôle qualitatif et quantitatif des prestations effectuées par les différents prestataires de services sur les 31 communes de l'Agglomération.



Au 1^{er} janvier 2010, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis regroupe 31 communes, soit 79 303 habitants (recensement INSEE 2008).



L'organisation générale du dispositif de collecte

Le mode d'organisation de la collecte est fortement lié au contexte local et au niveau de qualité du service proposé.

• Les collectes en porte-à-porte

Pour ce type de collecte, le service "Cadre de vie - Déchets" met gratuitement à disposition des administrés des conteneurs :

- à couvercle jaune, pour la collecte des emballages plastiques et métalliques (corps creux) ;
- à couvercle bleu, pour la collecte des papiers et cartons (corps plats) ;
- à couvercle vert clair, pour la collecte du verre (pour Beauvais uniquement) ;
- à couvercle vert foncé, pour la collecte des ordures ménagères résiduelles (uniquement pour les particuliers) ;
- des sacs papiers biodégradables, à usage unique, pour la collecte des déchets végétaux (uniquement pour les particuliers des zones pavillonnaires).

Les contenants



> La collecte des ordures ménagères résiduelles

La collecte des déchets ménagers résiduels a lieu pour l'ensemble de la population toute l'année, au moins une fois par semaine, excepté les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

Au sein de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, le service de collecte fonctionne en délégation de service.



> **Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération (excepté Auneuil, Auteuil et Berneuil-en-Bray) :**

Depuis le 1^{er} avril 2005, la collecte est assurée par la société **ISS Environnement**. Les horaires et fréquence de collecte sont les suivants :

Secteurs	Fréquence de collecte	Horaires de collecte
Centre-ville de Beauvais	5 fois par semaine	de 19h30 à minuit
Hyper-centre de Beauvais	6 fois par semaine	de 19h30 à minuit
Habitat collectif : - Argentine - Saint-Lucien - Saint-Jean	3 fois par semaine	de 15h00 à 19h00
Autres secteurs pavillonnaires	2 fois par semaine	de 4h00 à 14h00
Zones d'activités	2 fois par semaine	de 15h00 à 19h00
Communes rurales Nord	2 fois par semaine les mardis et vendredis	de 5h00 à 14h00
Communes rurales Sud	2 fois par semaine les mercredis et samedis	de 5h00 à 14h00

> **Sur les communes d'Auneuil, Auteuil et Berneuil-en-Bray :**

Depuis le 19 juillet 2004, la collecte des ordures ménagères est assurée par la société **SEPUR**.

Secteurs	Fréquence de collecte	Horaires de collecte
Auneuil	1 fois par semaine le lundi	de 4h00 à 13h00
Auteuil et Berneuil-en-Bray	1 fois par semaine le mardi	de 4h00 à 13h00





> La collecte des emballages ménagers recyclables

Mise en place depuis 1996, la collecte sélective n'a depuis cette date cessé de progresser au fur et à mesure des différentes extensions. Elle concerne aujourd'hui l'ensemble des résidences individuelles et les collectifs du territoire de l'Agglomération.

La collecte des emballages ménagers recyclables concerne les corps creux (emballages plastiques et métalliques) et les corps plats (papiers-journaux-magazines-cartons).

> Sur le territoire de la ville de Beauvais :

Depuis le 1^{er} avril 2005, cette collecte est assurée par la société **ISS Environnement**, une fois par semaine.

Les horaires de collecte sont les suivants :

- Pour le centre-ville et l'hyper-centre : de 19h30 à minuit ;
- Pour l'habitat pavillonnaire : de 6h00 à 14h00 ;
- Pour l'habitat collectif et les zones d'activités : de 15h00 à 21h00.



> Sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (excepté Beauvais, Auneuil, Auteuil et Berneuil-en-Bray) :

Depuis le 1^{er} avril 2005, cette collecte est assurée par la société **ISS Environnement**, une fois par semaine, pour l'ensemble des communes rurales.

Les horaires de collecte sont de 6h00 à 14h00 :

- le mardi ou le mercredi (en fonction du secteur) pour les emballages plastiques et métalliques ;
- le vendredi ou le samedi (en fonction du secteur) pour les papiers et les journaux-magazines.

> Sur les communes d'Auneuil, Auteuil et Berneuil-en-Bray :



Depuis le 19 juillet 2004, la collecte est assurée par la société **SEPUR**, tous les 15 jours.

Les horaires de collecte sont de 5h00 à 13h00 :

- les semaines paires pour les emballages plastiques et métalliques ;
- les semaines impaires pour les papiers et les journaux-magazines.



> La collecte sélective des déchets végétaux

Depuis le 1^{er} avril 2005, cette collecte est assurée par la société **ISS Environnement** sur l'ensemble des communes de l'Agglomération.



Les déchets végétaux représentent l'ensemble des déchets de jardin des particuliers : tontes de pelouse, feuilles mortes, fleurs fanées, tailles de haies, branchages d'arbustes ..., exempts de tout autre type de matériaux y compris les terres, sables, gravats et fumiers.

La collecte des déchets végétaux est réservée exclusivement aux maisons particulières. L'habitat collectif, les résidences privées et les offices HLM ne sont pas pris en compte par cette prestation.

La collecte est hebdomadaire, du 1^{er} avril au 30 novembre de l'année. Les déchets végétaux doivent être présentés à la collecte dans des sacs en papier agréés, fournis gratuitement et distribués par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Les administrés ayant des volumes importants à évacuer doivent apporter leurs déchets végétaux dans les déchetteries intercommunales, les points verts du territoire de l'Agglomération ou pratiquer le compostage individuel.



> La collecte des objets encombrants

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la collecte des objets encombrants s'effectue, en porte-à-porte, sur rendez-vous après appel téléphonique des usagers.

Cette prestation est assurée par le prestataire de services : **SITA Oise**.

Les objets encombrants sont collectés en deux flux :

- les objets encombrants non valorisables collectés en benne ;
- les objets encombrants valorisables collectés à l'aide d'un camion plateau.

La société **SITA Oise**, lors de la collecte des encombrants, est tenue de préserver l'état des objets pouvant être réemployés, ainsi que des appareils électriques et électroniques. Ces derniers sont collectés de sorte de pouvoir être isolés au vidage. Les autres objets encombrants dits "non valorisables" sont compactés lors du ramassage et évacués vers le centre de stockage de Bailleul-sur-Thérain.



Le service de collecte des encombrants concerne l'ensemble des habitants de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, quel que soit leur type d'habitat, à l'exception des professionnels (artisans, commerçants, administrations, PME ...).

Entre dans la dénomination "objets encombrants", l'ensemble des objets d'équipement ménager qui, en raison de leur poids, de leur volume ou de leur nature ne peuvent être présentés dans les mêmes conditions que les déchets ménagers (Par exemple : lave-linge, réfrigérateur, congélateur, appareils de cuisson, vélos, meubles, sommiers, matelas, canapés ...).

Ne sont pas compris dans la dénomination "objets encombrants" :

- les gravats issus des travaux des particuliers ;
- les déblais, gravats, décombres ou débris provenant des travaux publics ou privés ;
- les déchets fermentescibles : déchets ménagers, déchets végétaux, souches d'arbres ;
- les déchets dangereux des ménages : peinture, huile de vidange, piles, batteries ... ;
- les pneumatiques.





> La collecte du verre

La collecte en porte-à-porte du verre, qui concerne uniquement la ville de Beauvais, est assurée par l'entreprise **SITA Oise**.

La fréquence est d'un ramassage par semaine de 7h00 à 15h00.

L'entreposage du verre est réalisé sur le centre de tri de Rochy-Condé (exploitant SITA).

> La collecte des déchets assimilables

Sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, les déchets assimilables aux déchets ménagers (ne provenant pas des ménages) sont collectés en même temps que ceux produits par les ménages, sous réserve du respect du type et des quantités de déchets présentés à la collecte.

Sont concernés, **les différents bâtiments administratifs, les établissements scolaires, les artisans, les commerçants, les PME-PMI ...**. La collecte se faisant en même temps que celle des ménages, le tonnage n'est pas quantifié avec exactitude.

Toutefois, depuis le 1^{er} avril 2005, pour répondre plus spécifiquement aux besoins des professionnels et des administrations, une collecte de cartons a été mise en place sur la zone hyper-centre de Beauvais (5 fois par semaine) et les zones d'activités (deux fois par semaine).

• Les collectes par apport volontaire

La collecte sélective en apport volontaire est désormais bien implantée sur le territoire de l'Agglomération et représente un excellent complément à la collecte organisée en porte-à-porte.

Elle s'opère sur le domaine public ou assimilé **grâce à des colonnes de récupération destinées à recevoir :**

- le verre (colonne à plastron vert) ;
- le papier (colonne à plastron bleu) ;
- les emballages plastiques (colonne à plastron gris ou jaune) ;
- les ordures ménagères (colonne à plastron gris).



> Sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (excepté Auneuil, Auteuil et Berneuil-en-Bray) :

Depuis le 1^{er} avril 2005, la collecte du verre par apport volontaire est assurée par la société **PATE**.

La collecte des emballages plastiques et métalliques, des papiers-cartons et des ordures ménagères est assurée par la société **ISS Environnement**.

210 colonnes aériennes et 55 colonnes enterrées sont réparties sur les 31 communes de l'Agglomération pour répondre aux besoins des habitants du territoire.





Sur la ville de Beauvais, il y a :

- 48 colonnes à papier (28 aériennes et 20 enterrées) ;
- 50 colonnes pour les emballages plastiques (28 aériennes et 22 enterrées) ;
- 62 colonnes pour la collecte du verre (43 aériennes et 19 enterrées) ;
- 39 colonnes enterrées pour la collecte des ordures ménagères.

Sur les communes rurales, il y a 86 colonnes destinées uniquement à la collecte du verre.

> Sur les communes d'Auneuil, Auteuil et Berneuil-en-Bray :

Depuis le 19 juillet 2004, la collecte du verre par apport volontaire est assurée par la société **SEPUR**.

• La collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux



Les déchets concernés par cette collecte sont exclusivement les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (D.A.S.R.I.) tranchants, piquants ou coupants (seringues, aiguilles, embouts de stylos injecteurs, lancettes, scalpels...) **produits par les particuliers en auto-traitement résidant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.**

Les 25 pharmacies du territoire ont accepté de façon unanime d'être partenaires de l'opération. En contact quotidien avec leurs clients, c'est à eux qu'ont été confiées la distribution et la réception des contenants, ainsi que la sensibilisation des utilisateurs potentiels de ce service.



La collecte, l'évacuation et le traitement des D.A.S.R.I. sont assurés par le prestataire de services **SANICOLLECT 60**.

ADOPTER DES GESTES SIMPLES AU QUOTIDIEN

- 1/ Demandez un contenant à votre pharmacien.
- 2/ Placez-y vos déchets de soins après utilisation :
 - Seringues ;
 - Lancettes ;
 - Embouts de stylo injecteur.
- 3/ Aux dates indiquées, venez l'échanger contre un nouveau contenant chez votre pharmacien.

Tout contenant endommagé, souillé ou déposé en dehors de ces dates sera systématiquement refusé.

2010

Du lundi 8 au samedi 13 mars.
Du lundi 7 au samedi 12 juin.
Du lundi 6 au samedi 11 septembre.
Du lundi 6 au samedi 11 décembre.



2011

Du lundi 7 au samedi 12 mars.
Du lundi 6 au samedi 11 juin.
Du lundi 5 au samedi 10 septembre.
Du lundi 5 au samedi 10 décembre.





• Les équipements intercommunaux : les déchetteries et les points verts



Les déchetteries et les points verts sont des espaces aménagés permettant aux habitants de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis d'évacuer, par apport volontaire, des objets qui ne sont pas pris en charge par les autres collectes.

Ces équipements apportent aux usagers la garantie que les déchets recueillis seront traités, selon leur nature, dans des filières de valorisation spécifiques. Les gardiens des déchetteries et des points verts sont là pour assurer la propreté des lieux et aider au tri des produits.

• La déchetterie intercommunale de Beauvais :

La déchetterie est située au 17 rue Joseph Cugnot sur la commune de Beauvais. Le gardiennage et l'évacuation des déchets sont assurés par un prestataire de service : la société **DECAMP-DUBOS**. Quatre personnes sont affectées au gardiennage et à l'évacuation des déchets.

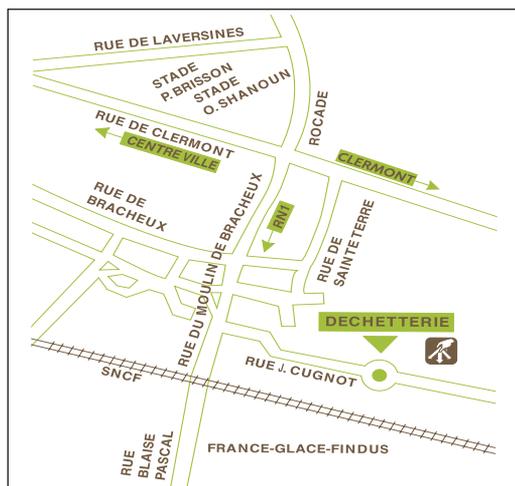
Horaires d'ouverture de la déchetterie :

HORAIRES D'ÉTÉ
Du 1^{er} avril au 31 octobre
du lundi au samedi :
de 9h à 13h et de 14h à 18h
le dimanche : de 9h à 13h

HORAIRES D'HIVER
Du 1^{er} novembre au 31 mars
du lundi au samedi :
de 9h à 13h et de 14h à 17h
le dimanche : de 9h à 13h

Les déchets que l'on peut y déposer sont les suivants :

- Les déchets végétaux : déchets de jardins, tontes, taille de haies, feuilles... ;
- Les gravats : briques, pierres, parpaings... ;
- Les ferrailles ;
- Les papiers et cartons ;
- Les encombrants non recyclables : matelas, canapés... ;
- Les Déchets Spécifiques : peintures, solvants, aérosols, combustibles... ;
- Le verre ;
- Les textiles usagés ;
- Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (depuis mars 2008) ;
- L'amiante lié à des matériaux inertes (depuis juillet 2007 sous conditions strictes).





• La déchetterie intercommunale d'Auneuil :

Ouverte en octobre 2005, la déchetterie est située rue de la Sablière dans la zone industrielle de la commune d'Auneuil. Le gardiennage est assuré en régie. L'évacuation des déchets est assurée par un prestataire de services : la société **SEPUR**.

Horaires d'ouverture de la déchetterie :

HORAIRES D'ÉTÉ
Du 1^{er} avril au 31 octobre
du lundi au samedi :
de 9h à 13h et de 14h à 18h

HORAIRES D'HIVER
Du 1^{er} novembre au 31 mars
du lundi au samedi :
de 13h à 17h

(Fermée le dimanche)

Les déchets que l'on peut y déposer sont les suivants :

- Les déchets végétaux ;
- Les gravats ;
- Les ferrailles ;
- Les papiers et cartons ;
- Les encombrants non recyclables ;
- Les Déchets Dangereux des Ménages ;
- Le verre ;
- Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques.



• Les points verts :

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a développé depuis sa création un système de gestion multifilières dont l'un des maillons essentiels est la collecte séparative des déchets végétaux, par apport volontaire, par le biais de neuf plates-formes situées à :

- Aux-Marais
- Goincourt*
- Milly-sur-Thérain
- Pierrefitte-en-Beauvaisis*
- Saint-Martin-le-Nœud*
- Savignies
- Troissereux
- Tillé
- Verderel-lès-Sauqueuse.

*Points propres requalifiés en points verts.